



**PARC EOLIEN SOMME 1**

10 Place de Catalogne - 75014 Paris  
N° d'identification : 790 866 271 R.C.S Paris  
Contact : thibaut.guimbretiere@eolfi.com  
01.40.07.95.00

# CONCERTATION



## ***Projet éolien de la Vallée des Mouches***

*Commune de Rethonvillers*

*Communauté de Communes de L'Est de la Somme*

*Département de la Somme, Région Haut-de-France*

***Septembre 2018***

## **SOMMAIRE**

**Page 4,5 et 6 : Délibérations de la commune de Rethonvillers**

**Page 6 : Affiche de l'invitation à la permanence publique organisée sur la commune de Rethonvillers au mois de Mai 2018**

**Page 7,8 & 9 : Photos de la permanence publique de Mai 2018**

**Page 10 : Affiche de l'invitation à la permanence publique organisée sur la commune de Rethonvillers au mois de Septembre 2018**

**Page 11,12, 13 : Photos de la permanence publique de Septembre 2018 – Exposition des photomontages**

## COMMUNE DE RETHONVILLERS

### SEANCE DU VENDREDI 31 JUILLET 2015

Membres en exercice : 09  
Présents : 08  
Votants : 09  
Date de convocation : 27-07-2015  
Date d'affichage : 27-07-2015

Le Vendredi 31 juillet 2015 à 19 H le Conseil Municipal de la Commune de Rethonvillers, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mr LEFEVRE Philippe.

Etaient présents : Mr CAGNACHE Michel, Mme DUPUIS Marie-Jeanne, Mr FLEURY Daniel, Mr LEFEVRE Philippe, Mme LACROIX Jacqueline, Mr LOIRE Philippe, Mme POTTIER Marie- Antoinette, Mme VANNESPENNE Maud.

Absent : Mr MERCUSOT Laurent ayant donné procuration de votes à Mr LOIRE Philippe.

Secrétaire de séance : Mme DUPUIS Marie-Jeanne.

Objet : Projet éolien par la Société EOLFI.

La séance étant ouverte :

La société EOLFI a procédé à une analyse de préféabilité d'un projet de parc éolien sur la Commune. Avant d'engager les études de faisabilité de développement du projet, cette Société demande l'accord de principe de la Commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal à 8 voix Pour et 1 abstention, décide d'autoriser la Société EOLFI à lancer à ses frais les études portant sur le développement éolien sur le territoire de la Commune.

Pour extrait conforme,  
Rethonvillers le 5-08-2015



Le Maire, Philippe LEFEVRE.

Département de la SOMME  
Arrondissement de PERONNE  
Canton de HAM  
Commune de RETHONVILLERS

---

*Nombre de membres : 9*

*Nombre de membres présents : 7*

*Date de convocation : 07/07/2017*

*Nombre de votants : 8*

*Date d'affichage : 01/08/2017*

**EXTRAIT DES DELIBÉRATIONS DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUILLET 2017 – 18h30**

*L'An Deux Mil Dix Sept, le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de RETHONVILLERS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEFEVRE, Maire.*

Étaient présents: Messieurs: LEFEVRE Philippe, CAGNACHE Michel, FLEURY Daniel, MERCUSOT Laurent

Mesdames: POTTIER Marie-Antoinette, LACROIX Jacqueline, DUPUIS Marie-Jeanne

Absents : Monsieur LOIRE Philippe

Absents excusés : Madame VANNESPENNE Maud

Secrétaire de séance: Monsieur MERCUSOT Laurent

**Délibération 23/07/2017 : AUTORISATION DE PASSAGE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX CONCERNANT L'IMPLANTATION DES EOLIENNES**

Vu la note explicative de synthèse transmise à Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de RETHONVILLERS de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal.

La société EOLFI (ou toute société que celle-ci se substituerait, envisage d'implanter sur le territoire de la Commune un parc éolien et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Parc éolien, y compris les équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie tirée du vent et à son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné.

Dans ce cadre, la Société sollicite de la part de la Commune son soutien à la réalisation du Parc éolien et l'autorisation de déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes.

Il est de plus proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser avec la Société un acte contenant **convention de passage et de tréfonds** sur l'ensemble des chemins ruraux,

voies communales appartenant ou gérés par la Commune, aux charges et conditions définies dans la note explicative de synthèse et dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPORTE** son soutien à la Société dans la poursuite de son Parc éolien sur le territoire de la Commune,
- **AUTORISE** la Société à déposer toutes les demandes d'autorisations nécessaires auprès des autorités compétentes dans le cadre du développement, de la construction et de l'exploitation du Parc éolien,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un acte contenant convention de passage et de tréfonds qui aura pour objet de permettre à la Société l'usage de l'ensemble des chemins ruraux et des voies communales appartenant ou gérées par la Commune pour la construction et l'exploitation du Parc éolien, aux charges et conditions définies dans le projet d'acte joint à la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance ordinaire, les jours, mois et ans susdits,*

*Et ont signé les Membres présents,  
Pour copie conforme,  
Rethonvillers,  
Le 01/08/2017  
Le Maire,  
Philippe LEFEVRE*





## **NOTE D'INFORMATION - MAI 2018**

### ❖ **PROJET EOLIEN :**

Une permanence publique se tiendra à la salle de la mairie :  
Mercredi 16 Mai de 9h30 à 13h00  
Mercredi 23 Mai de 14h30 à 18h30

### ❖ **UTILISATION DES SACS DE COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES :**

Nous vous rappelons que les sacs jaunes et bleus ne sont pas gratuits et doivent être aussi remplis que possible lors de leur évacuation (constat de sacs déposés sur le trottoir à moitié remplis) et qu'il n'est pas nécessaire de les déposer systématiquement tous les quinze jours s'ils ne sont pas remplis. Afin d'économiser de la place, les bouteilles en plastiques peuvent être pliées.

### ❖ **NUISANCES SONORES**

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tonte de pelouse, élagage, bruits provenant d'appareils de bricolage...) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Afin de respecter la tranquillité de tous, nous vous demandons d'être vigilants lors de la pratique des activités citées.

**Pour rappel : il est interdit de faire du feu.**

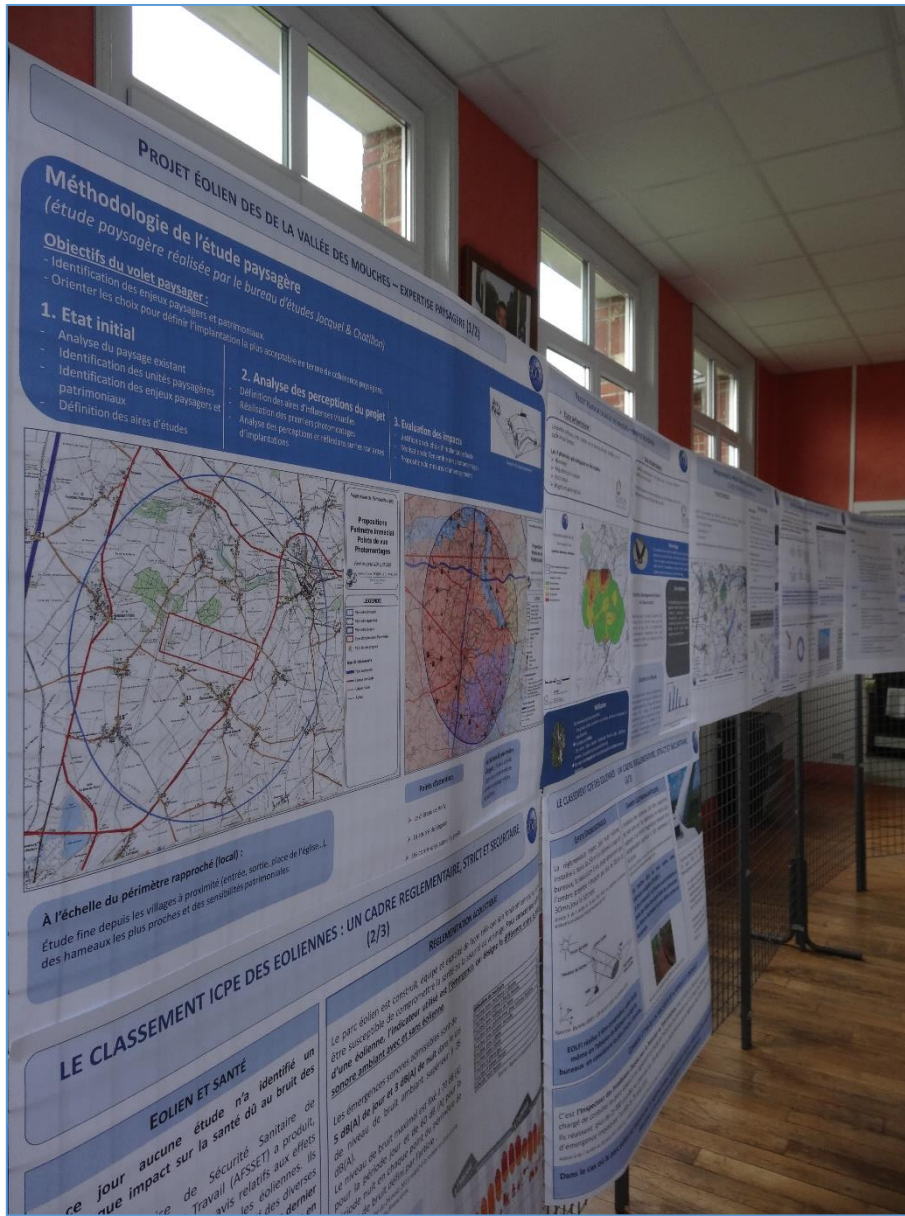
### ❖ **RECENSEMENT MILITAIRE :**

Les jeunes ayant atteint l'âge de seize ans sont priés de se rendre en mairie afin de procéder à leur recensement.

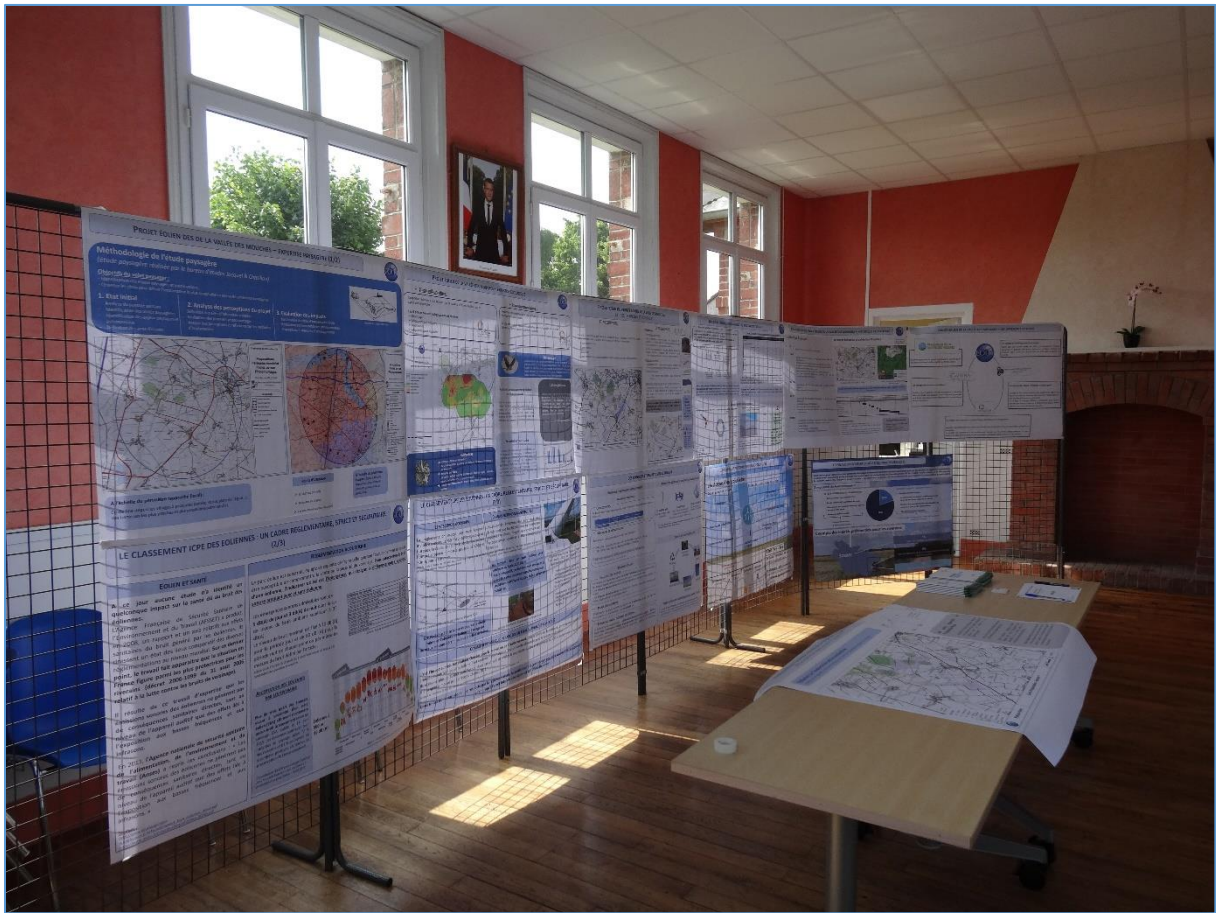
Cette action leur permettra d'être appelés pour la journée défense et citoyenneté mais aussi d'obtenir leur attestation de recensement indispensable lors d'une inscription dans un établissement scolaire ou au permis de conduire.

Tél : 03 22 87 84 74

Adresse mail : [mairie.rethonvillers@laposte.net](mailto:mairie.rethonvillers@laposte.net)











## **NOTE D'INFORMATION - SEPTEMBRE 2018**

### ❖ **PERMANENCES DE LA MAIRIE : (Rappel)**

La permanence hebdomadaire se tient le jeudi :  
de 14h30 à 18h30

### **EXPOSITION EOLIENNES**

Suite à la première permanence publique, les responsables de la mise en place du nouveau parc d'éoliennes sur le territoire de la commune vous invitent :

MERCREDI 26 SEPTEMBRE 2018

De 10h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

en mairie pour vous visualiser sur des panneaux d'information

l'impact de l'implantation des éoliennes dans l'environnement

Un responsable se tiendra à votre disposition pour tous renseignements

### ❖ **OPERATION BRIOCHES : Rappel)**

Comme chaque année, la commune participe à « l'opération brioches » organisées par les papillons blancs. Cette opération se déroulera cette année le week-end du :

**5 – 6 et 7 Octobre 2018**

**Réservez leur un bon accueil...**

### ❖ **LISTE ELECTORALE 2019**

Vous résidez dans la commune, vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, vous voulez participer aux élections Européennes en 2019. Les inscriptions sur la liste électorale se fait entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018. Présentez-vous en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile.

### ❖ **RECENSEMENT MILITAIRE :**

Les jeunes ayant atteint l'âge de seize ans sont priés de se rendre en mairie afin de procéder à leur recensement.

Cette action leur permettra d'être appelés pour la journée défense et citoyenneté mais aussi d'obtenir leur attestation de recensement indispensable lors d'une inscription dans un établissement scolaire ou au permis de conduire.

Tél : 03 22 87 84 74

Adresse mail : [mairie.rethonvillers@laposte.net](mailto:mairie.rethonvillers@laposte.net)







